

PROJET CarlHYng

Création d'un site de production
d'hydrogène renouvelable et
bas-carbone à Carling

Carling, le 18 octobre

VERSO ENERGY présente son projet de production d'hydrogène à Carling et annonce l'ouverture de la concertation préalable

VERSO ENERGY annonce le lancement du projet de production d'hydrogène renouvelable et bas-carbone, nommé « CarlHYng », qui sera implanté à Carling (Moselle) et doté d'un montant d'investissement de 450 m€. La mise en service de la première phase interviendra en 2027. SIEMENS ENERGY est le partenaire prévu pour la mise en œuvre technique de cette unité industrielle qui sera implantée sur un site appartenant au Groupe TELLOS.

La concertation préalable – sous l'égide la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) – menée en collaboration avec RTE et GRTgaz, se tiendra du 23 octobre au 18 décembre 2023.

Le projet CarlHYng en bref

La France et l'Europe se sont résolument engagées dans la transition énergétique et la décarbonation de l'industrie. Pour ce faire, la filière hydrogène a été identifiée comme un des leviers d'action prioritaire.

Afin de participer à la décarbonation de l'industrie de la « Grande Région » (espace de coopération regroupant notamment la Moselle, la Sarre et le Grand-Duché de Luxembourg), VERSO ENERGY envisage de produire de l'hydrogène renouvelable et bas-carbone par électrolyse de l'eau sur la commune de Carling en Moselle. SIEMENS ENERGY est le partenaire prévu pour la mise en œuvre technique. Ce projet innovant, nommé CarlHYng, est porté en collaboration avec RTE et GRTgaz, respectivement gestionnaires des réseaux de transport d'électricité et de gaz, qui assureront les raccordements techniques nécessaires à cette installation.

3 unités de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau seront successivement mises en service, la première fin 2027, la seconde en 2029 et la troisième en 2030. À terme, la production cumulée atteindra 51 000 tonnes d'hydrogène par an (17 000 tonnes par unité d'une puissance de 100 MW).

Le projet CarlHYng représente un investissement de 450 millions d'euros. Au total, 300 emplois seraient créés pendant la phase de construction, avec un pic à 500 emplois pendant les 6 mois de montage et de test de l'installation. En fonctionnement, le projet entrainera la création de 20 à 40 emplois directs et plus de 40 emplois indirects.

L'hydrogène renouvelable et bas-carbone produit par le projet CarlHYng vise à décarboner l'industrie transfrontalière. Plus de 13 367 000 tonnes de CO₂ seraient ainsi évitées sur 30 ans.

La concertation préalable

VERSO ENERGY, RTE et GRTgaz ont saisi la CNDP pour qu'elle se prononce sur les modalités de participation du public à mettre en œuvre sur le projet CarlHYng. Le 6 juillet 2023, la commission a décidé d'organiser une concertation préalable et désigné deux garants : Luc MARTIN et Valérie TROMMETTER.

La concertation préalable se tiendra du 23 octobre au 18 décembre 2023.

La concertation est ouverte à toute personne ou toute organisation intéressée par le projet, quelle que soit sa proximité avec lui, ou par les enjeux associés. Elle permet au public de s'informer, de s'exprimer et d'interroger les maîtres d'ouvrage au travers de modalités variées :

- 3 réunions publiques, 1 atelier et 3 rencontres de proximité permettront d'aborder des sujets variés comme la contribution de l'hydrogène à la transition écologique du territoire ou encore l'intégration du projet CarlHYng dans son environnement.
- Le site internet dédié à la concertation (www.concertation-CarlHYng.eu) donne accès à toutes les informations relatives à la concertation. À partir du 23 octobre, le public pourra y déposer une contribution.
- Les documents de concertation (dépliant-synthèse et dossier) ont été mis à disposition du public dans les mairies de Carling, L'Hôpital, Saint-Avold, Porcelette, Diesen et Creutzwald. A ces documents s'ajoute un registre mis à disposition en la mairie de Carling, aux heures habituelles d'ouverture, pour permettre au public de s'exprimer.

À l'issue de la concertation préalable, les garants rédigeront un bilan dans lequel ils consigneront l'ensemble des avis et arguments exprimés ; ce bilan, auquel répondra le maître d'ouvrage, sera rendu public et joint au dossier d'enquête publique.

Pour Antoine HUARD, directeur général de VERSO ENERGY, « Avec le projet CarlHYng, VERSO ENERGY est résolument engagé dans la réindustrialisation du pays et la décarbonation de notre économie. Il est possible de créer de l'emploi et de l'activité tout en contribuant à une forte réduction des émissions de gaz à effet de serre. Lors de cette concertation préalable, VERSO ENERGY sera à l'écoute du public et de

l'ensemble des acteurs du territoire pour prendre en compte leurs avis, points de vigilance et suggestions. »

Selon Elisabeth BERTIN, déléguée RTE en région Grand Est : *« La production d'hydrogène par électrolyse de l'eau est nécessaire pour réduire les émissions de CO2 de certains secteurs d'activités. Engagé à garantir l'accès à une électricité décarbonée, RTE se mobilise pleinement pour accompagner le projet CarlHYng qui contribue à la transition énergétique et à la réindustrialisation de la France. »*

Pour François MARTIN, responsable de projet à GRTgaz *« L'hydrogène renouvelable est l'un des seuls vecteurs énergétiques pour décarboner la sidérurgie, la métallurgie et la mobilité lourde. C'est une formidable opportunité pour atteindre la neutralité carbone du territoire et garantir l'avenir industriel de la Moselle dans un contexte de réindustrialisation de l'Europe. »*

Contacts presse :

- VERSO ENERGY: Stéphanie LEFEBVRE – OUSTRY (slefebvre@aromates.fr , 06 11 47 48 83)
- RTE : Frédérique ZANOTELLI (frederique.zanotelli@rte-france.com , 06 14 18 31 37)
- GRTgaz : Sylvie ANTONINI (sylvie.antonini@grtgaz.com , 07 60 53 33 10)
- Garants de la CNDP : Luc MARTIN (luc.martin@garant-cndp.fr , 06 85 93 56 25) et Valérie TROMMETTER (valerie.trommetter@garant-cndp.fr , 06 64 22 05 12)

À propos de VERSO ENERGY

Fondée en 2021 par Xavier Caitucoli et Antoine Huard et soutenue par Eiffel Investment Group, AMS Capital et Crescendix, VERSO ENERGY s'engage à adapter les modèles énergétiques sur lesquels repose notre économie pour accompagner la transition énergétique et poser les fondements d'une économie nouvelle fondée sur :

- l'abondance de sources d'énergies propres ;
- une architecture du réseau électrique plus décentralisée et plus résiliente ;
- l'hydrogène comme combustible décarboné, afin de s'affranchir de la dépendance aux énergies fossiles.

VERSO ENERGY s'attache alors à déployer les solutions techniques pour rendre possible un mix énergétique décarboné en mobilisant son expertise et ses capacités financières : production d'électricité renouvelable, production d'hydrogène renouvelable et bas carbone, stockage et flexibilité.

La stratégie de développement de VERSO ENERGY repose sur la gestion de l'énergie depuis sa production, grâce à la sécurisation foncière des sites dédiés et la réservation de capacité sur le réseau électrique, jusqu'à sa commercialisation sous forme d'électron, ou de molécule d'hydrogène après conversion par électrolyse, à des partenaires industriels et de la mobilité.

VERSO ENERGY développe des écosystèmes énergétiques sur l'ensemble du territoire français et réalise un arbitrage entre les flux de son portefeuille afin de fournir chacun de ses clients avec l'énergie souhaitée dans les délais requis.

À propos de RTE

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national grâce à la mobilisation de ses 9500 salariés. RTE gère en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation. RTE maintient et développe le réseau haute et très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) qui compte plus de 100 000 kilomètres de lignes aériennes, plus de 6 000 kilomètres de lignes souterraines, 2 800 postes électriques en exploitation ou co-exploitation et 51 lignes transfrontalières. Le réseau français, qui est le plus étendu d'Europe, est interconnecté avec 33 pays. En tant qu'opérateur industriel de la transition énergétique, RTE optimise et transforme son réseau pour raccorder les installations de production d'électricité quels que soient les choix énergétiques futurs. RTE, par son expertise et ses rapports, éclaire les choix des pouvoirs publics.

À propos de GRTgaz

GRTgaz est le 2^{ème} transporteur européen de gaz, fort de 32 618 km de canalisations et 640 TWh de gaz transporté. L'entreprise compte 3 330 salariés et a réalisé près de 2,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2022. GRTgaz s'est dotée d'une raison d'être « Ensemble rendre possible un avenir énergétique sûr, abordable et neutre pour le climat ». Entreprise innovante en pleine transformation pour adapter son réseau aux défis écologiques et numériques, GRTgaz est engagée en faveur d'un mix gazier français 100% neutre en carbone en 2050. Elle soutient les filières d'hydrogène et de gaz renouvelables (biométhane et gaz issus des déchets solides et liquides). GRTgaz assure des missions de service public pour garantir la sécurité d'acheminement auprès de ses 879 clients (expéditeurs, distributeurs, industriels, centrales et producteurs de biométhane).

À propos de la Commission nationale du débat public (CNDP)

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le droit du public à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Ce droit est inscrit à l'article 7 de la Charte de l'environnement. Ce « droit au débat » du public permet également d'améliorer les décisions des responsables des projets ou des politiques. Il les éclaire sur les valeurs, les attentes ou les interrogations du public. La CNDP, représentée par les garants, est une autorité neutre qui ne se prononce pas sur l'opportunité des projets ou des politiques concernés.

La participation garantie par la CNDP intervient dès l'origine d'un projet jusqu'à l'enquête publique, donc pendant son élaboration. Elle intervient à un moment où il est encore possible d'y renoncer, de le modifier, où l'on peut interroger le "pourquoi ?" et pas seulement le "comment ?". Si après cette première phase, le porteur de projet décide de le poursuivre, la loi prévoit que la CNDP veille à l'information et à la participation du public jusqu'à l'enquête publique.